

Club des Patineurs de Lausanne et Malley (CPLM)

Concept de protection pour les entraînements à partir du 3 août 2020

Version du 31.07.2020

NOUVELLES CONDITIONS CADRES

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins d'un mètre cinquante les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes généraux suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Il est également demandé d'en informer le club et leur groupe si elles ont pris part à des entraînements au cours des jours précédant l'apparition des symptômes.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes (pas de poignées de main, bises ou autres contacts physiques). Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler, dans le cas où ceux-ci forment partie intégrante de la pratique. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne, tout en maintenant une distance minimum d'1,5m. Le nombre maximum de personnes pouvant prendre part à un entraînement est fixé en fonction de chaque lieu et de l'espace attribué au groupe afin de garantir le respect des distances.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec eau et savon ou la solution hydroalcoolique à disposition sur place, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement, soit le professeur dirigeant le cours, est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes. Afin de permettre le respect de ces mesures, il est demandé aux patineurs de respecter les groupes, jours, horaires et lieux d'entraînement assignés dans le planning de la semaine de cours, ainsi que de prévenir à l'avance de toute absence. Le présent concept de protection ainsi que les listes de présences établies lors de l'entraînement doivent être en possession des personnes responsables présentes sur place.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de madame Christiane Miles. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (+41 79 648 16 58 ou christiane@miles.ch).

6. Prescriptions spécifiques

Dans le cadre de la pratique du patinage et des activités qui y sont liées, les patineurs utilisent différents lieux d'entraînement et infrastructures. Ceux-ci disposent également de leurs propres mesures mises en place pour permettre la reprise des activités, dont les patineurs et leurs éventuels accompagnants sont tenus de s'informer et qu'il convient également de respecter.

Ces mesures incluent notamment, de manière non exhaustive, des règles de distanciation et de protection telles que le port du masque dans certaines conditions, et des restrictions de l'utilisation des infrastructures pour limiter les contacts entre différents groupes. Il est ainsi rappelé aux parents ou accompagnants des patineurs que leur présence n'est pas admise dans les vestiaires ou couloirs, et qu'il ne leur est pas permis de se rassembler dans l'enceinte des bâtiments, notamment aux entrées.

Informations relatives à la Vaudoise Aréna

La patinoire ouvrira à partir de 7h30 les matins ; le restaurant ne sera ouvert à nouveau qu'à partir du 17 août 2020.

Le parking de la Vaudoise Aréna n'étant pas encore disponible, les patineurs ou leurs accompagnants sont invités à utiliser une des autres solutions de stationnement proposées à proximité (par exemple parking du Centre commercial Malley Lumières).

Fait à Lausanne, le 31 juillet 2020

Le comité CPLM